Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 11 décembre 2024 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Aucun membre du conseil n'est absent.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2024-12-266 2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 00

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire
- 2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
- 3. Affaires diverses
- 3.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2025 et du programme triennal d'immobilisations
- 4. Période de questions
- 5. Levée de la séance

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

3. Affaires diverses

2024-12-267

3.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2025 et du programme triennal d'immobilisations

Considérant la présentation du budget de la Municipalité de Mille-Isles pour l'exercice financier 2025 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 faites par monsieur Howard Sauvé, maire ;

Considérant que pour assumer ces dépenses, la Municipalité perçoit divers revenus autres que les taxes et compensations pour services municipaux, dont le montant s'élève à 1 012 229 \$;

Considérant que pour combler la différence entre les dépenses, les revenus et les affectations, il est requis une somme de 2 957 089 \$;

Considérant qu'il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget ;

Considérant que la Municipalité imposera, par le Règlement 2024-05, les taxes et compensations nécessaires pour équilibrer le présent budget.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2025 au montant de 3 969 317 \$.

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE.

4. Période de questions

Les personnes adressent leurs questions au président de la séance.

2024-12-268 **5.** Levée de la séance

À **19h32**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procèsverbal.

Gabriel Therrien Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé Maire et président d'assemblée Gabriel Therrien Directeur général et greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé Maire et président d'assemblée